



Erreur dans l'appel de loyer - régul un an plus tard

Par **Lolotte284**, le **22/06/2011** à **12:45**

Bonjour,

Je suis locataire de mon logement dans le parc privé depuis le 3 septembre 2009.

Le gestionnaire a changé en juillet 2010 et dès lors s'est trompé dans l'appel du loyer en ma faveur. J'ai constaté l'erreur et appelé pour la signaler.

J'ai reçu une lettre qui m'indiquait l'augmentation de loyer légal en référence à l'indice INSEE et confirmant ainsi le nouveau loyer que j'ai bien entendu acquitté tous les mois sans retard comme celà a toujours été le cas mais qui ne correspondait pas à la logique aux vues de mon bail (loyer inférieur à celui initialement prévu).

Aujourd'hui, le nouveau bailleur à l'origine de l'erreur me réclame la différence soit une somme conséquente, en indiquant clairement dans son courrier que l'erreur est de leur fait et qu'il s'en excuse !

Suis-je tenue de payer puisque je dispose de quittance et d'appel d'échéance erroné au regard de mon bail mais réelle ?

Ai je un recours possible ?

Qu'elles sont ses obligations afin de régulariser mes quittances dans l'éventualité ou je dois m'acquitter de la totalité de la somme ? En effet dans ce cas, toutes mes quittances sont fausses depuis un an.

Merci par avance de vos réponses

Par **mimi493**, le **22/06/2011** à **13:54**

Il a 5 ans pour demander

Selon la loi, c'est au locataire de faire le calcul de l'augmentation et de payer de lui-même le loyer au bon montant, donc en fait, c'est vous qui avez fait l'erreur